



Chardonne, le 27 novembre 2017
30.05/fm

MUNICIPALITÉ
DE
CHARDONNE

Au Conseil communal de Chardonne



Note rectificative

Budget 2018 – Préavis n° 7/2017-2018 de la commune de Chardonne Budget de l'Association scolaire du cercle de Corsier

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

La Commission des Finances, durant son travail d'examen du budget de la commune de Chardonne, a relevé une erreur de chiffres dans les postes 5100 « Enseignement primaire et secondaire » et 3560 « Collège et bâtiment de Chenaux ».

En effet, il faut lire :

- dans le poste 5100.3522.00 Participation à des charges d'autres communes - Enseignement : CHF 1'375'500.— au lieu de CHF 1'292'380.—, soit une différence de CHF 83'120.—.

- dans le poste 3560.4522.00 Participation de communes – Culture, écoles, cultes : CHF 403'070.— au lieu de CHF 405'000.—, soit une différence de CHF 1'930.—.

Suite à ces deux corrections, le déficit du budget 2018 de la commune de Chardonne se monte à CHF 340'232.— au lieu de CHF 255'182.—, soit une augmentation de CHF 85'050.— (voir tableau au verso).

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
le syndic

F. Neyroud



le secrétaire

M. Pethoud

Rue du Village 19 – CP 81 – 1803 Chardonne

Tél. 021 921 49 24 – Fax 021 922 59 04 – E-mail: commune@chardonne.ch – www.chardonne.ch

RECTIFICATIF

Préavis n° 7/2017-2018 sur le budget communal pour 2018

Au Conseil communal de Chardonne

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

VU le préavis no 7/2017-2018 sur le projet de budget communal pour 2018

OUI le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour
décide

d'approuver le budget communal pour 2018 dont les totaux sont les suivants :

REVENUS	CHF 15'514'337.—
CHARGES	CHF 15'854'569.—
EXCEDENT DE DEPENSES	CHF 340'232.—
<hr/>	
TOTAUX EGAUX	CHF 15'854'569.—
=====	

Au nom de la Municipalité
Le syndic
F. Neyroud



Le secrétaire
M. Pethoud

Chardonne, le 27 novembre 2017

Ce document annule et remplace la page n° 2 du budget communal 2018 datée du 23 octobre 2017